



Carmausin  
Ségala

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 19 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à dix-huit heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des associations de Taïx, sous la Présidence de Didier SOMEN.

### Étaient présents, les délégués suivants :

Titulaires présents : 44 (du début au point 2.1) et 45 (du point 2.2 à la fin), 44 (au point 6.2)

ASTIE Alain, AUZIECH Cécile, AZEMAR Jean-Louis, BARILLIOT Christine, BARRAU Jean-Louis, BEX Fabienne, BONFANTI Djamila, BORDOLL Christian, BOUSQUET Jean-Louis, BOUYSSIE François, CALMELS Thierry, CINTAS Jean-Marc, CLERGUE Jean-Claude, COURVEILLE Martine (pouvoir de MANUEL Christian), DELPOUX Jacqueline, EMERIAUD Françoise, ESCOUTES Jean-Marc, HAMON Christian, ICHARD Xavier, IMBERT Véronique, KOWALIK Jean-François, LEBLOND Nelly, MAFFRE Alain, MALATERRE Guy, MALIET Thierry, MARTY Denis, MERCIER Roland (pouvoir de SIBRA Jean-Michel), MILESI Marie, MUNOZ Sonia (à partir du point 2.2), NORKOWSKI Patrice, PUECH Christian, RECOULES Vincent, REDO Aline, SAN ANDRES Thierry, SANCHEZ Marie-Christine (pouvoir de CARMES Monique), SCHULTHEISS Pierre, SENGENS Jean-Marc, SOMEN Didier, SOULIE Jérôme, TAGLIAFERRI Rosanne, TROUCHE Alain, VALIERE Jean-Paul, VEDEL Christian, VIDAL Suzette.

Suppléant présent avec voix délibérative : 0

Titulaires excusés : 11 (du début au point 2.1) et 10 (du point 2.2 à la fin), 11 (au point 6.2)

BALARAN Jean-Marc, BARBE Christian, CARMES Monique (pouvoir à SANCHEZ Marie-Christine), MANUEL Christian (pouvoir à COURVEILLE Martine), MUNOZ Sonia (jusqu'au point 2.1), ORRIT Didier, PENA Sylviane, SELAM Fatima, SIBRA Jean-Michel (pouvoir à MERCIER Roland), SOURDIN Anne, TESSON Régis, TOUZANI Rachid (intéressé par l'affaire : ne prend pas part au vote du point 6.2).

Suppléant présent sans voix délibérative : 0

Secrétaire de séance :

BOUSQUET Jean-Louis

NOMBRE DE MEMBRES – QUORUM : 28			
Titulaires en exercice	55	Suppléant avec voix	0
Titulaires présents	44	Voix délibératives	47
Délégués avec pouvoir	3	Membres présents	44

**DELIBERATION N° 2026/02/19-6.2bis :  
SUBVENTIONS 2026 – ENFANCE JEUNESSE**

*Cette délibération annule et remplace la précédente suite à une erreur de plume.*

Conformément à l'arrêté du 27 janvier 2016 portant sur la modification des statuts de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala et définissant ses compétences notamment en matière de petite enfance/enfance/ jeunesse,

Vu la Convention Territoriale Globale signée avec la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **APPROUVE** le versement des subventions prévisionnelles suivantes au titre de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026 :
  - Association les Séga'liens
    - 39 401 € au titre de l'action ALSH 3-13 ans,
    - 4 393€ au titre des actions jeunes 11/13 ans.
    - 1 612€ au titre des actions jeunes 14/17 ans
  - Loisirs Jeunesse du Viaur
    - 32 407 € au titre de l'action ALSH 3-13 ans,
  - Amicale laïque du Carmausin
    - 40 606 € au titre de l'action ALSH 3-13 ans.
  - Enfance Jeunesse du Carmausin
    - 43 000 € au titre de l'action ALSH 3-13 ans.
  - Les copains d'Augustin
    - 38 583 € au titre de l'action ALSH 3-13 ans.
  - UFCV
    - 61 346 € au titre de l'action ALSH 3-13 ans.
  - Comité de gestion de l'ALSH de St Benoit de Carmaux
    - 35 502 € au titre de l'action ALSH 3-13 ans.
- **AUTORISE** le Président à signer avec ces associations les conventions d'objectifs et de moyens pour la période précitée ainsi que les annexes et avenants s'y rapportant.

Les montants de ces subventions seront ajustés après étude des Budgets Prévisionnels 2026 transmis par les associations et après réception des données financières de la CAF et feront l'objet d'une convention.

Les crédits nécessaires seront ouverts au BP 2026

Fait et délibéré le 19 février 2026.

**Le Président,  
Didier SOMEN**



**Le secrétaire de séance,  
Jean-Louis BOUSQUET**



*Acte certifié exécutoire compte tenu :*  
- de sa transmission en Préfecture le  
- de sa publication le

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le 02/04/2026

ID : 081-200040905-20260219-190226\_6\_2\_BIS-DE

